

## Grille d'honoraires BOURDEILH IMMOBILIER

Honoraires T.V.A. incluse (20%)

*Dénomination sociale : Michel BOURDEILH S.A.S. Cabinet Immobilier du Périgord*

*Applicable à partir du 02.01.2024*

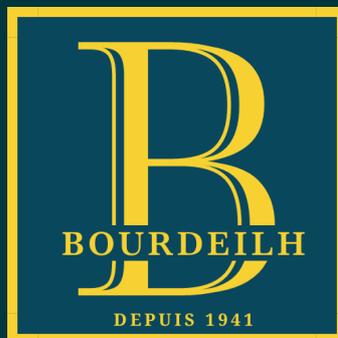
*Les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur.*

*En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.*

### VENTES :

Tranche jusqu'à 50 000 €.	Forfait 4900€ T.T.C.
De 50 001 € à 100 000 €	10% T.T.C.
De 100 001 € à 200 000 €	9% T.T.C.
De 200 001 € à 300 000 €	8% T.T.C.
De 300 001 € à 400 000 €	7% T.T.C.
De 400 001 € à 500 000 €	6% T.T.C.
Au-delà de 500 001 €	5% T.T.C.





## VENTES

### IMMEUBLES/MURS COMMERCIAUX :

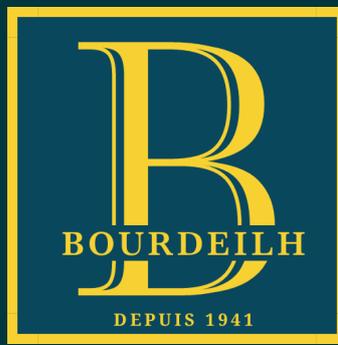
Prix de vente inférieur à 200 000 €	8% H.T.
Entre 200 001,00 et 600 000,00 €	7% H.T.
Entre 600 001,00 et 1 000 000,00 €	6% H.T.
Entre 1 000 001,00 et 2 000 000,00 €	5% H.T.
Entre 2 000 001,00 et 3 000 000,00 €	4% H.T.
Prix de vente supérieur à 3 000 000,01 €	3% H.T.

Les prix de vente s'entendent Hors Taxes.

Montant minimum d'honoraires de commercialisation : forfait de 5 000,00 € HT (soit 6 000,00 € TTC), pour une transaction inférieure ou égale à 62 500 € HT (soit 68 500 € TTC).

Les honoraires sont dus à l'agence en cas de vente d'un site pollué, ou vendu à une valeur symbolique (reprise du site par une agglomération, commune, etc..) : à hauteur de 50 % des honoraires prévus au mandat.





## LOCATION

### **Bail commercial, bail professionnel, bail dérogatoire :**

- 30% H.T. du Loyer Annuel, soit 36% TTC du loyer annuel HT,
  - Avec un montant minimum de 1 000,00 € H.T. par transaction, soit 1 200.00 € TTC
  - Ces Honoraires comprennent les frais de commercialisation et les frais de rédaction de bail,
  - Les frais d'état des lieux par voie d'huissier seront répartis entre les deux parties (50/50).

### **Convention d'occupation précaire :**

- 2 mois du Loyer annuel HT.

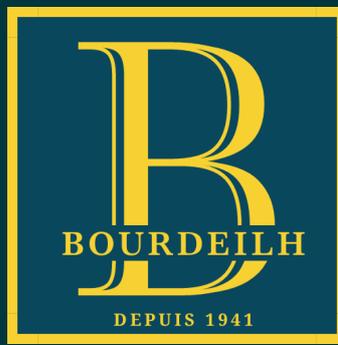
### **Rédaction de bail :**

- 5 % H.T. du loyer annuel H.T. (soit 6 % TTC) à la charge du bailleur
- 5 % H.T. du loyer annuel H.T. (soit 6 % TTC) à la charge du preneur

Avec un montant minimum de 1 000,00 € H.T. par transaction, soit 1 200,00 € TTC.

Les frais d'état des lieux par voie d'huissier seront calculés selon la surface et le prix et répartis entre les deux parties (50/50)





## **Cession de Fonds de Commerce ou de Droit au Bail**

30 % de la valeur locative annuelle (Loyer annuel H.T. + 1/9 du Droit au bail),  
soit 36 % TTC.

Avec un montant minimum d'honoraires de 5 000,00 € H.T., soit 6 000,00 €  
TTC (hors frais administratifs, greffe, taxes et débours restant à la charge du  
preneur).

### **AUTRES :**

- Viager : 10 % TTC forfaitaire.
- Appartement : 10 % TTC forfaitaire.

### **AVIS DE VALEUR : 0 € T.T.C.\***

\*l'agence se réserve le droit d'accepter ou non une demande d'avis de valeur  
et de donner ou non à ses clients les motifs d'un potentiel refus.

**MANDAT DE RECHERCHE :** Appartement, maison, immeuble, parking,  
terrain... \*

Le barème reste inchangé et la charge des honoraires d'agence sera supportée  
par le mandant, soit l'acquéreur.

\*à l'exclusion de : neuf (VEFA)

